

A Marseille, La Castellane était un «centre commercial de la drogue» bien géré

PAR FERIEL ALOUTI ET LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2015



Depuis des tirs de kalach' le 9 février 2015, des CRS sont régulièrement postés aux entrées et sorties de la cité. © LF

Ce mercredi 16 septembre commence au tribunal correctionnel de Marseille le procès de 28 prévenus d'un des réseaux de vente de cannabis de La Castellane, une cité marseillaise. Les livres de comptes saisis chez des nourrices révèlent une entreprise très lucrative... Sur l'ensemble de la ville, le chiffre d'affaires de la drogue est estimé à près de 150 millions d'euros par an.

Le 17 juin 2013, environ 200 policiers investissaient la cité de La Castellane (16^e arrondissement), considérée comme le « centre commercial de la drogue » de Marseille. Le quartier est un ensemble labyrinthique d'une dizaine d'immeubles de béton blanc et de 1 249 logements sociaux **plantés en 1972** au-dessus de l'Estaque. Après sept mois d'enquête, les policiers de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (Ocrtis) réalisent un joli coup de filet : dans des sacs et malles planqués au domicile d'habitants lambda, ils saisissent plusieurs dizaines de kilos de cannabis, des armes de poing et 1,345 million d'euros. Pour parfaire la légende de la « citadelle », deux sacs, lancés du 13^e étage de la tour K, atterrissent même sous

le nez des policiers et journalistes. À l'intérieur, 1,5 kilo de résine, un pistolet semi-automatique et 274 000 euros tombés du ciel !



Depuis des tirs de kalach' le 9 février 2015, des CRS sont régulièrement postés aux entrées et sorties de la cité. © LF

Le procès des 28 prévenus, dont Nordine A., présenté comme la tête du réseau de la tour K, se déroulera du 16 septembre au 7 octobre au tribunal correctionnel de Marseille. Ce serait une affaire de stupe banale si ce n'était le chiffre d'affaires quotidien de ce lieu de vente spécialisé dans le cannabis. Il est estimé par les policiers à près de 50 000 euros, ce qui en fait un des plus importants à Marseille. À titre d'exemple, le réseau de la Busserine (un autre grand ensemble marseillais situé dans le 13^e arrondissement), jugé en 2011, servait lui « 200 à 300 clients par jour, soit environ 20 à 30 kg de stupéfiants par semaine, ce qui représente 40 000 à 50 000 € par semaine », selon **une étude des chercheurs** de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS).

Dans les sacs de sport gardés chez deux nourrices, les enquêteurs ont mis la main sur bien plus précieux encore : deux mois et demi d'une étonnante comptabilité. Sur des feuilles volantes quadrillées, une écriture ronde a consigné les charges et produits pour chacune des deux vacations quotidiennes du point de vente, entre le 29 mars et le 16 juin 2013. Le 31 mars, par exemple, la recette du matin a été bonne : 31 175

euros, dont 17 175 euros pour la vente au détail et 14 000 euros pour celle en « gros » (28 plaques à 400 euros et 10 plaques à 280 euros).

Les dépenses du petit personnel – 1 810 euros – sont soigneusement détaillées sur la page suivante. Le « mangé » des « guetteurs » a coûté 65 euros, leur « paye » 720 euros. Un certain « Peter » a eu le droit à 10 euros pour son « mangé », quand « Patate » et « CV » devaient se contenter de 5 euros. Figurent même les 5 euros d'essence utilisés par un chouf (guetteur) à scooter. Les salaires les plus élevés sont ceux des charbonniers (vendeurs), allant jusqu'à 250 euros pour ledit « Patate ».

Ce jour-là, la compta a été bien tenue, pas de « trou » et même « cinq euros en plus (!!) » dans la caisse, relève la petite main. Ponctuellement, le réseau prend en charge des dépenses inhabituelles, comme le règlement d'une amende pénale (1 080 euros) dont a écopé « Boudier », le chauffeur chef du réseau ; 400 euros d'essence pour l'« équipe » ; ou l'achat de « talki walki » (1 000 euros) par le gérant, « Sam Sam ».

Si le réseau fait vivre des dizaines d'employés et leurs familles, seule une poignée s'enrichit réellement. Sur les deux mois et demi, un certain « Titus », identifié comme un « logisticien de gérants de points de deal », empoche 77 280 euros ; le gérant « Sam Sam » 39 040 euros ; « RI », identifié comme le « responsable ou gérant de points de vente », 30 660 euros ; « Boudier », désigné comme le « lieutenant » du chef de réseau, 19 600 euros ; « Bali », un revendeur, 14 300 euros ; et « Toto », 14 000 euros. Auxquels il faudrait ajouter les têtes du réseau, vrais bénéficiaires du trafic, qui n'apparaissent jamais dans les livres de comptes.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

L'ordonnance de renvoi devant le tribunal que Mediapart a consultée montre en revanche que la paye d'un guetteur tourne seulement autour de 50 euros par jour. La sociologue marseillaise Claire Dupont **parle d'une** « économie de la pauvreté qui satisfait au mieux à quelques besoins de consommation courante ». « À l'exception de ceux qui sont à la tête des réseaux et peuvent développer des logiques d'enrichissement personnel et d'accumulation, voire d'investissement,

la plupart des gens impliqués sont au mieux des "smicards du trafic", voire une sorte de "lumpen prolétariat" des réseaux », insiste-t-elle.

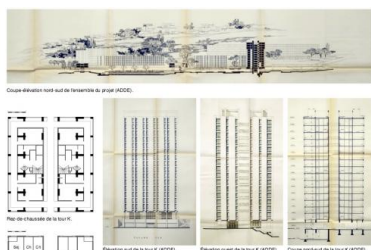
En garde à vue, un vendeur aujourd'hui âgé de 30 ans a détaillé l'organisation du commerce. Il a expliqué avoir autorité sur ses guetteurs et organiser son service de sécurité à sa guise. Lui avait choisi de travailler avec seulement « deux guetteurs sûrs », tandis que d'autres en employaient jusqu'à cinq. Après les avoir rémunérés et s'être payé son propre salaire, il remettait l'argent à la personne de l'échelon supérieur. Mais pas question de citer des noms : « Je ne veux pas finir dans les faits divers. »

Se dessine aussi une ascension professionnelle. D'abord guetteur et payé 60 à 80 euros depuis juin 2012, le jeune homme est à sa demande « passé vendeur en décembre 2012 ». Sa paie est augmentée à 100 euros, avec des risques et des responsabilités nettement accrus. Il décrit une vie réglée comme du papier à musique. « Je travaille 25 jours, puis j'ai une semaine de repos », a-t-il précisé, estimant avoir gagné jusqu'à 2 500 euros par mois. Sa carrière aurait brutalement pris fin en mai 2013, après le vol de 500 euros dans la Peugeot qui servait de lieu de stockage. Il n'était plus considéré comme « fiable » par le réseau.

« De 10 à 15 millions d'euros de chiffre d'affaires par mois »

De nombreux rôles apparaissent au fil de l'enquête. Outre les guetteurs, les vendeurs et les gérants, des surveillants sont chargés d'ouvrir les lieux de deal tous les matins à 11 heures, de garder les clefs des véhicules où sont stockés les stupéfiants et la recette, de veiller au ravitaillement et d'assurer la sécurité. La plupart des 28 prévenus ont entre vingt et trente ans, sauf les nourrices plus âgées. Souvent des mères isolées, choisies pour leur vulnérabilité, ces habitants lambda, chez qui les trafiquants entreposent cannabis, argent, armes et livres de comptes, sont payés environ 2 000

euros par mois en échange des clés de leur logement social et de leur silence. Huit d'entre eux seront jugés à partir du 16 septembre.



Plans d'origine de La Castellane et de la tour K.

En haut du réseau, les policiers sont remontés jusqu'à Nordine A., 33 ans, déjà condamné pour des violences aggravées et interpellé en possession de deux pistolets Glock. Il avait été victime en avril 2013 de cinq tirs d'arme de poing. Propriétaire de parts dans un snack et un café du 16^e ainsi que d'un cheval, il « ne laissait aucunement transparaître la moindre activité délictueuse, laissant ses subordonnées se "salir les mains" », souligne l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel.

Nordine A. roulait en BMW, conduit par son « homme à tout faire » qui lui servait aussi de « coursier, y compris pour lui apporter des sommes d'argent en liquide, et en retour bénéficiait régulièrement de ses largesses financières, pour le quotidien ou lors de voyages, alors même que ni l'un ni l'autre ne disposaient de revenus officiels », souligne la juge d'instruction. C'est son train de vie – « voyages, jeux au casino avec plus de 27 000 euros de perte sur un an, voitures de luxe, hôtels, prostituées » – et ses liens « étroits » avec les trafiquants de La Castellane qui lui valent d'être désigné comme le « chef du réseau » par la justice.

Selon une note du Sirasco (Service d'information de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée) du 29 juin que Mediapart a pu consulter, le « narco-banditisme » marseillais génère des « gains énormes », avec une estimation « de 10 à 15 millions d'euros de chiffre d'affaires par mois pour les seules cités marseillaises ».

À La Castellane, un si lucratif trafic a repris dans les semaines qui ont suivi le coup de filet de juin 2013. Deux des prévenus sont même soupçonnés d'avoir « organisé leur intérim » depuis leur cellule et continué à toucher des commissions sur le trafic. « Le vendredi, quand les acheteurs font leur approvisionnement pour le week-end, il y a au moins quatre plans stup' ouverts : ça n'a rien ralenti du tout », assure un policier de terrain, qui connaît bien la cité.

L'obstination de la PJ a cependant modifié les rapports de force entre les quatre ou cinq réseaux qui se partagent la cité. « Nos interventions peuvent aiguïser les appétits et provoquer des tensions allant jusqu'au règlement de comptes », reconnaît une source à la PJ marseillaise. Le 9 février, le réseau d'« en haut », dit de La Jougarelle, en guerre ouverte avec celui de la tour K, aurait tenté de prendre le contrôle de son concurrent affaibli. Les premières voitures de police arrivées sur les lieux essuient des tirs de kalachnikov. Un proche des gérants d'« en haut », mis en examen et écroué, est soupçonné de s'être rendu en Allemagne pour y recruter des mercenaires kosovars – « une main-d'œuvre bon marché, sans risque de fuite et aguerrie au maniement des armes », explique cette source policière.

[[lire_aussi]]

Le 15 juin, la PJ marseillaise s'attaquait à un troisième réseau, dit « de la place du Mérou », dont le chiffre d'affaires quotidien est estimé à 20 000 euros. Une trentaine de personnes ont été interpellées. Là aussi, le commerce était si bien implanté et banalisé, que les trafiquants avaient installé des barrières de sécurité guidant les acheteurs jusqu'au charbonneur, tranquillement assis derrière une table. À l'entrée du porche, les clients pouvaient consulter une affichette indiquant les tarifs en fonction de la qualité.

Sur une photo prise par un enquêteur en planque, on voit un client gravir les escaliers avec son enfant à la main, comme s'il allait acheter le pain. « Avec ces trois affaires depuis juin 2013, nous avons quand même tapé très fort, estime la même source policière. Le deal a repris, mais les principaux réseaux de La Castellane

ont perdu beaucoup d'argent. Et entre les personnes écrouées et les deux règlements de comptes (en janvier et en mars), ils sont considérablement affaiblis. »

Selon ce policier, le plan de la place du Mérou aurait ainsi «perdu 80 % de son chiffre d'affaires entre février et juin 2015 », du fait de la présence des CRS depuis les tirs de kalachnikov. « *Le trafic s'est adapté à la surveillance policière en passant au travail de nuit, souligne une autre source, proche du dossier. L'heure de pointe était entre 17 et 18 heures, ils ont décalé l'ouverture à 23 heures jusqu'à 6 heures du matin, après le départ des CRS. Mais ce n'est pas la même*

clientèle. » Les habitués se sont sans doute déplacés vers d'autres points de vente. Avec une quarantaine de « plans stup' » identifiés sur la ville, ce n'est pas ce qui manque.

« *La Castellane, c'est un coup de pied dans une fourmilière, estime M^e Dominique Mattéi, défenseur de deux prévenus dans le procès de La Castellane. Quand on regarde les affaires de stup' démantelées ces dix dernières années à Marseille, elles ont toutes repris et sur les même sites géographiques ! Il y a une telle population désœuvrée dans les cités... »*

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.